



BÂTIPERMÉA PROMOTELEC SERVICES

Certification de démarche qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment en maison individuelle



Bâtiperméa est une certification de démarche de qualité de l'étanchéité à l'air, **délivrée par Promotelec Services, organisme indépendant, réactif et conventionné par l'État**, pour les constructeurs de maisons individuelles souhaitant simplifier le contrôle de l'étanchéité à l'air de leurs bâtiments en fin de chantier pour gagner du temps et réduire leurs coûts.

Une offre simple, évolutive et de proximité

- ✓ **Une offre diversifiée** répondant à vos besoins (certification initiale, renouvellement de certification, possibilité d'extension ou de rénovation de votre certification)
- ✓ **Une démarche de proximité** avec la réalisation d'un audit dans vos locaux, des mesures de perméabilité, et des échanges réguliers avec vos services
- ✓ **Une certification efficace** par la mesure d'un échantillonnage prédéfini pour éviter le contrôle systématique de vos bâtiments, **gain de temps et réduction des coûts**
- ✓ **Un dispositif de rappel** pour anticiper le renouvellement de la certification

Une certification qui s'appuie sur une concertation avec les maîtres d'ouvrage et les professionnels et des modalités d'octroi strictement réglementaires.



L'offre Bâtiperméa de Promotelec Services est unique car vous bénéficiez :

- D'un **tarif attractif et garanti** pendant toute la durée de la certification
- D'un **processus de certification défini, transparent et homogène** dans le traitement
- D'un **interlocuteur unique et expert** (+ de 3 600 000 logements certifiés par Promotelec Services)
- D'un **traitement des dossiers au fil de l'eau**
- D'une **certification valorisée dans vos études thermiques** et dans vos attestations thermiques de fin de chantier avec un certificat personnalisé et rendu accessible :
 - publié sur promotelec-services.com ;
 - relayé sur le site : rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr

CONTACT BÂTIPERMÉA PROMOTELEC SERVICES :

05 34 36 80 05 - batiperméa@promotelec-services.com - www.promotelec-services.com

Exigences réglementaires de la RE2020

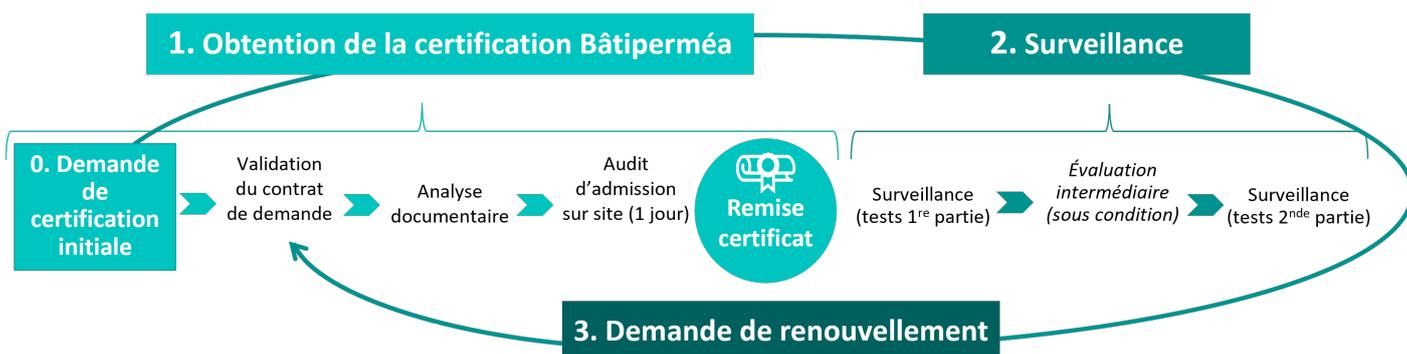
Initialement autorisée par l'Annexe VII de l'arrêté du 26/10/2010 de la RT2012 et confortée par l'Annexe de l'arrêté modificatif du 19/12/2014, la démarche qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment évolue avec l'Annexe VII de l'arrêté du 4 août 2021 de la RE2020. Cette démarche qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment doit faire l'objet d'une certification. Elle justifie de l'atteinte du niveau réglementaire **et vous évite le contrôle systématique de l'étanchéité à l'air en fin de chantier, que vos projets soient soumis à la RT2012 ou à la RE2020.**



Promotelec Services : un acteur reconnu

Avec plus de 50 ans d'expérience et plus 3,6 millions de logements certifiés, Promotelec Services est un **acteur de référence** sur le marché de la construction, de la rénovation et du **contrôle règlementaire** pour son **expertise en thermique**. Promotelec Services fait partie des **principaux certificateurs** de démarches qualité de perméabilité à l'air **accrédités et conventionnés par l'État.**

Un processus de certification en 3 ans



Ils nous font confiance :

BABEAU-SEGUIN, GROUPE MOYSE, MAISONS PIERRE, MIKIT, TRECOCAT...

Retrouvez la liste complète des titulaires des certifications Bâtiperméa délivrées par Promotelec Services sur : www.promotelec-services.com 

CONTACT BÂTIPERMÉA PROMOTELEC SERVICES :

05 34 36 80 05 - batipermea@promotelec-services.com - www.promotelec-services.com